



DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL - PARTICULIERS -

La demande doit être déposée en mairie **30 jours avant** la date de la manifestation.

**Aucune livraison ne sera assurée par les services municipaux,
Le transport du matériel devra être assuré à l'aide de moyens adaptés (remorque ou véhicule approprié), afin d'éviter tout risque d'endommagement du matériel.**

Lors de la restitution du matériel, la directrice du service technique ou son représentant veillera au bon état du matériel.
Toute détérioration ou dégradation constatée sera facturée au demandeur.

La demande ne sera pas prise en compte si l'ensemble des renseignements ci-dessous n'est pas intégralement complété.

Date de la demande :

Nom et adresse du demandeur :

Courriel du demandeur :

Signature :

Adresse d'utilisation du matériel :

N° tel. du demandeur :

Date du prêt du matériel..... Date de retour du matériel.....

Lieu de livraison et de retour : Centre Technique Municipal

Nature de la manifestation et nombre de personnes.....

LISTE DU MATÉRIEL :

Matériels	Qté disponible	Qté demandée
Chaises pliantes	373	
Bancs		
Tables 3m	59	

Visa de l'élus :

Le visa de l'élus sera formalisé par courriel auprès des personnels des services techniques, par la mention :

- Accord ou Refus.